

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **TS 96xx.2 ; xx = 02 pale blue , 10 black , 12 grey , 20 red , 23 skin , 30 green , 40 violet , 42 elder , 51 light brown , 61 yellow orange , 71 light rose red , 80 beige**
- Code du produit: 100000005062
- Numéro d'enregistrement
Les composants de ce produit correspondent aux critères du règlement 1907/2006/EG (REACH).
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Actuellement de telles applications ne sont pas identifiées
- Emploi de la substance / de la préparation fabric marker ink
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
DOKUMENTAL GmbH & Co KG
Woellnerstraße 26
D-67065 Ludwigshafen
Phone + 49 (0) 6 21 /37702 321
Fax + 49 (0) 6 21 /37702 391
www.dokumental.de
- Service chargé des renseignements:
Technical Service & Product Safety
Tel.: +49-621-37702 390
E-Mail: msds@dokumental.de
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
GBK Gefahrgut Büro GmbH
+49 (0) 6132 / 84463
Ingelheim, Deutschland

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:
EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	0,005-<0,05%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	0,0002-<0,0015%

(suite page 2)

FR

Nom du produit: TS 96xx.2 ; xx = 02 pale blue , 10 black , 12 grey , 20 red , 23 skin , 30 green , 40 violet , 42 elder , 51 light brown , 61 yellow orange , 71 light rose red , 80 beige

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: TS 96xx.2 ; xx = 02 pale blue , 10 black , 12 grey , 20 red , 23 skin , 30 green , 40 violet , 42 elder , 51 light brown , 61 yellow orange , 71 light rose red , 80 beige

(suite de la page 2)

- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Si le matériau des gants n'est supposé être soumis qu'un court instant à des éclaboussures, il est, alors, recommandé, pour une meilleure acceptation des utilisateurs, d'utiliser des gants tricotés avec plus de confort au porter.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
 - **Indications générales.**
 - **État physique** Liquide
 - **Couleur:** Selon désignation produit
 - **Odeur:** Spécifique au produit
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete)
Non applicable.
 - **Inflammabilité**
 - **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
 - **Inférieure:** 2,6 Vol % (56-81-5 Glycerin 99,5%)
 - **Supérieure:** 11,3 Vol % (56-81-5 Glycerin 99,5%)
 - **Point d'éclair** >199 °C (56-81-5 Glycerin 99,5%)
 - **Température d'inflammation:** 400 °C (56-81-5 Glycerin 99,5%)
 - **Température de décomposition:** Non déterminé.
 - **pH à 20 °C** 7,3-9,3
 - **Viscosité:**
 - **Viscosité cinématique** Non déterminé.
 - **Dynamique à 20 °C:** 3,5-5,4 mPas
 - **Solubilité**
 - **l'eau:** Entièrement miscible
 - **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
 - **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete)
 - **Densité et/ou densité relative**
 - **Densité à 20 °C:** 1-1,1 g/cm³
 - **Densité relative.** Non déterminé.
 - **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations**

The physical and chemical properties given in Section 9.1 are rough data only, which are partially derived from the component's data of the mixture. These data are no binding product specifications.

 - **Aspect:**
 - **Forme:** Liquide
 - **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.** -
 - **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 - **Propriétés explosives:** Non déterminé.
 - **Teneur en solvants:**
 - **Solvants organiques:** 13,3 %
 - **Eau:** 49,6 %
 - **Teneur en substances solides:** 25,4 %
 - **Changement d'état**
 - **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: TS 96xx.2 ; xx = 02 pale blue , 10 black , 12 grey , 20 red , 23 skin , 30 green , 40 violet , 42 elder , 51 light brown , 61 yellow orange , 71 light rose red , 80 beige

(suite de la page 3)

• Informations concernant les classes de danger physique	
• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: TS 96xx.2 ; xx = 02 pale blue , 10 black , 12 grey , 20 red , 23 skin , 30 green , 40 violet , 42 elder , 51 light brown , 61 yellow orange , 71 light rose red , 80 beige

(suite de la page 4)

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| ADR, IMDG, IATA | néant |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| ADR, IMDG, IATA | néant |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| Classe | néant |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR, IMDG, IATA | néant |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	10-<25

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: TS 96xx.2 ; xx = 02 pale blue , 10 black , 12 grey , 20 red , 23 skin , 30 green , 40 violet , 42 elder , 51 light brown , 61 yellow orange , 71 light rose red , 80 beige

(suite de la page 5)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR